



RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET



BOOSTE TON PATRO

PROCÉDURE

La Fédération National des Patros (FNP) met à disposition une enveloppe de 30.000€ à distribuer aux patros.



1^{ER} NOVEMBRE 2021

Une fois cette date passée (1^{er} novembre 2021), le Bureau Fédéral, composé des présidents fédéraux et de la direction de la FNP, décideront des sommes allouées pour chaque appel à projet.



15 NOVEMBRE 2021

Tu seras ensuite contacté par la FNP à partir du 15 novembre afin de connaître l'issue de ta demande.



1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Le cas échéant, la somme décidée te sera versée pour le 1^{er} décembre 2021.

Il n'y a pas de plafond pour la somme d'argent demandée pour le projet. Il est possible, suivant les critères de priorité fixés par la FNP et le nombre d'appels à projets, que ton projet soit retenu, mais que la somme allouée soit plus faible que celle demandée par ton patro.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

→ *sans ça, ton appel à projet ne sera pas pris en compte*

- Être affilié en tant que patro à la FNP
- Être en ordre d'affiliation
- Remplir complètement l'appel à projet pour la date mentionnée
- Le projet doit se réaliser avant le **31 août 2022**

CONDITIONS DE SUIVI

→ *ce qu'il faut faire après avoir reçu la somme*

1 mois maximum après la réalisation, envoyer un compte-rendu du projet à l'adresse **communication@patro.be** (vidéos, interview, témoignage, photos,...)

CRITÈRES DE PRIORITÉ

→ *Ce sont ces objectifs, repris à la question 9 du formulaire, qui vont influencer notre décision quant au soutien du projet et le montant qui lui sera alloué.*

1. Favoriser l'inclusion
2. Favoriser la relève du Patro (patronnés et équipe de cadres)
3. Améliorer l'animation, innover dans son animation
4. Impliquer son patro dans le quartier, former des CRACS (Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires)

UNE QUESTION ?

- Fédération Nationale des Patros**
Rue de l'hôpital 15-17 6060 Gilly
- 071 28 69 50
- secretariat@patro.be